Département des
COTES-D'ARMOR

Arrondissement de
LANNION

**Commune de PERROS-GUIREC**

# ARRETE MUNICIPAL (URBA_2026_05) portant mise à disposition du public du permis d'aménager déposé par la commune de Perros-Guirec pour la création de murets en pierre sèche - PA 02216826 0 0008
# Rue Aimée Fournier et parking de Pors Kamor

Le Maire de la Commune de PERROS-GUIREC,

**VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L121-24 et R121-6 prévoyant la mise à disposition du public des projets portant sur des aménagements situés dans les espaces remarquables des communes littorales ;
**VU** le code de l'environnement,
**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07/11/2017, modifié le 28/09/2021 ;
**VU** la demande la demande de permis d'aménager enregistrée en Mairie de Perros-Guirec sous le numéro PA 02216826 0 0006 déposée le 26/08/2026 par la commune de Perros-Guirec représentée par son Maire, Erven LEON ;
**VU** l'objet de la demande portant sur la création de murets en pierre sèche rue Aimée Fournier (60ml) et parking de Pors Kamor (5ml);
CONSIDÉRANT que les projets d'aménagements légers mentionnés à l'article R121-5 1er du code de l'urbanisme doivent faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les conditions définies par les articles L121-24 et R121-6 de ce même code ;

ARRETE

**Article 1**
Il sera procédé à une mise à disposition de la demande de permis d'aménager n°02216826 0 0008, du mercredi 28 octobre (8h30) au vendredi 13 novembre (16h30).
Le dossier de mise à disposition du public comprend le dossier de demande de permis d'aménager PA 022 168 26 0 0008 : formulaire cerfa, pièces annexées, avis.

**Article 2**
Cette mise à disposition se déroulera en Mairie, place de l'Hôtel de Ville, 22700 PERROS-GUIREC et sur le site internet de la Ville, http://ville.perros-guirec.com/ma-ville/urbanisme.html.

Le dossier sur support papier sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (place de l'Hôtel de Ville - 22 700 PERROS-GUIREC) soit :
- Lundi de 13h30 à 17h ;
- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- samedi de 9h à 12h ;

Pendant la durée de cette mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations selon les modalités suivantes :

- Sur le registre papier tenu en Mairie
- Par voie postale à l'attention de Monsieur le Maire, place de l'Hôtel de Ville - BP147 - 22 700 PERROS-GUIREC ;
- par courriel, urbanisme@perros-guirec.com - Préciser en « Objet » : Mise à disposition du public - PA02216826 0 0008.

A l'issue de cette mise à disposition, l'autorité administrative en établira le bilan avant de prendre sa décision.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera affiché 8 jours avant la mise à disposition du public et pendant toute sa durée :

- en Mairie de Perros-Guirec ;
- au siège de Lannion Trégor Communauté compétente en matière de plan local d'urbanisme ;
- sur le lieu des travaux, dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné.
-

L'information de la mise à disposition du public sera par ailleurs diffusée sur le site internet de la Ville : www.perros-guirec.com.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut être contesté :

- Soit par recours gracieux auprès du Maire de Perros-Guirec adressé par écrit dans un délai de deux mois. Cette démarche interrompt les délais de recours contentieux. Le délai de deux mois pour saisir le Tribunal administratif recommencera à courir en cas de rejet de ce recours de manière expresse ou implicite par l'administration ;
- Soit en saisissant le Tribunal administratif de Rennes d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la date de la dernière formalité le rendant exécutoire. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale (3 Contour de la Motte - 25 044 Rennes Cedex), soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Perros-Guirec, le 14 octobre 2026

Le Maire

MAIRIE de Perros-Guirec Côtes d'Armor

Erven LEON